

Démarche : LDMEMS - demande exceptionnelle changement de régime restauration / hébergement

Organisme : SERVICE GESTION

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

## Formulaire

Demande exceptionnelle de changement de régime de demi-pension ou d'hébergement durant l'année scolaire.

### **Le service de restauration et d'hébergement**

L'établissement offre un service de restauration de qualité servant chaque jour des repas équilibrés. Le plateau-repas est composé d'une entrée, d'un plat de résistance (viande ou poisson et légumes ou féculents), d'un laitage (fromage ou yaourt), de pain et d'un dessert. Dans la mesure du possible, un plat végétarien est proposé chaque jour.

La famille peut choisir un forfait 2, 3, 4 ou 5 jours par semaine. Les jours sont fixes et doivent être choisis à la rentrée selon l'emploi du temps.

L'établissement assure également, dans la limite des places disponibles, un service d'hébergement labellisé « internat d'excellence » et permettant aux élèves de rester du dimanche soir au vendredi après-midi au lycée. Les petits déjeuners, les déjeuners, les goûters, les diners (hors dimanche soir) et la nuit d'hébergement sont compris dans le forfait.

### **Les demandes de changement de régime de restauration ou d'hébergement**

L'inscription à la demi-pension ou à l'internat vaut pour l'année scolaire. Il n'est pas possible de changer de régime durant l'année scolaire, sauf raison majeure (raison médicale justifiée par exemple).

Les demandes via la présente démarche simplifiée doivent être motivées et adressées au moins 5 jours avant la fin du trimestre précédent (avant le 15 décembre pour application au 1er janvier, avant le 25 mars pour application au 1er avril). Le changement de statut en cours de trimestre n'est pas possible, sauf dérogation exceptionnelle du chef d'établissement.

LDMEMS - demande exceptionnelle changement de régime restauration / hébergement. Les demandes sont examinées au cas par cas et seule une notification de changement de régime vaut accord. Dans l'attente, l'élève conserve son régime et les frais scolaires sont constatés sur la base du régime précédent la demande.

## Eleve ou apprenti concerné

NOM DE L'ELEVE

PRENOM DE L'ELEVE

### Classe

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 1CAP-MVA1
- 1CAP-MVA2
- 2CAP-MVA1
- 2CAP-MVA2
- 1CAP-CAR
- 2CAP-CAR
- CAP-PEINT
- 1CAP-MMCM
- 2CAP-MMCM
- CAP-CE
- 2BAC-MMV1
- 2BAC-MMV2
- 2BAC-MMV3
- 2BAC-MMV4
- 1BAC-MVA1
- 1BAC-MVA2
- 1BAC-MVA3
- TBAC-MVA1
- TBAC-MVA2
- 2BAC-CAR
- 1BAC-CAV
- 2BAC-CAR
- 1BAC-CARPEINT
- TBAC-CONS
- TBAC-REP
-

## LDMEMS - demande exceptionnelle changement de régime restauration / hébergement

- TBAC-MMCM
- 2BAC-PCEPC
- 1BAC-PCEPC
- TBAC-PCEPC
- 2BAC-MRC
- 1BAC-VENTE
- TBAC-VENTE
- BTS1-CRC
- BTS1-MMCM
- BTS2-MMCM

### Statut

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Scolaire (par défaut)
- Apprenti

### Régime actuel

Régime de restauration ou d'hébergement actuel de l'élève

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Externe ou demi-pensionnaire au ticket (accès à la demi-pension au ticket repas)
- Demi-pensionnaire 1 jour
- Demi-pensionnaire 2 jours
- Demi-pensionnaire 3 jours
- Demi-pensionnaire 4 jours
- Demi-pensionnaire 5 jours
- Interne 4 nuits (du lundi au vendredi)
- Interne 5 nuits (du dimanche au vendredi)

## Nouveau régime demandé

### Demande nouveau régime

Demande le changement de régime pour être inscrit en qualité de :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Externe ou demi-pensionnaire au ticket (accès à la demi-pension au ticket repas)
- Demi-pensionnaire 1 jour
- Demi-pensionnaire 2 jours
- Demi-pensionnaire 3 jours
- Demi-pensionnaire 4 jours
-

## LDMEMS - demande exceptionnelle changement de régime restauration / hébergement

- Interne 4 nuits (du lundi au vendredi)
- Interne 5 nuits (du dimanche au vendredi)

### Jours où l'élève mangent à la demi-pension

Choisir les jours fixes où mange l'élève au restaurant scolaire.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi

## Motivation et date d'application

### Motivation

L'inscription à la demi-pension ou à l'internat vaut pour l'année scolaire. Les changements de régime sont exceptionnels, merci de préciser le motif de votre demande et les éventuelles modalités d'organisation avec l'élèves (transports, repas...).

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatif éventuel

Vous pouvez joindre à votre demande un justificatif si vous le souhaitez.

### Date de mise en oeuvre

Par défaut au début du trimestre suivant (1er janvier, 1er avril), délai minimal de 5 jours pour les situations exceptionnelles.

La date d'application sera confirmée dans la notification.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 1er janvier
- 1er avril

### Préciser le motif du caractère d'urgence

### Précisions éventuelles

Vous pouvez porter à la connaissance de l'administration des précisions éventuelles ou des commentaires complémentaires.

